

Discours

Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé devant le Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), le 1^{er} juillet 2015, à Paris.



Contact presse

Délégation à l'information et à la communication
01 40 15 82 05
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Monsieur le Président, cher Patrick Bloche
Madame la Sénatrice, chère Maryvonne Blondin,
Messieurs les Présidents, Directeurs, Secrétaires généraux,
Chers amis,

Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver pour la deuxième fois dans cette instance, lieu de dialogue important entre nous. Je reprends totalement à mon compte l'idée qu'avait eue Aurélie Filippetti de tenir deux réunions de notre Conseil par an. Nous avons, en effet, beaucoup de choses à nous dire et beaucoup de chantiers à mener ensemble.

En décembre, je vous avais fait part de ma détermination à être à vos côtés. Six mois plus tard, ma volonté est toujours aussi forte. Et les terribles événements de janvier n'ont fait que la renforcer car je suis convaincue qu'une partie des réponses aux malaises et aux crises que traverse notre société doit être culturelle.

J'ai été nommée il y a maintenant presque un an et ma première priorité, vous le savez, a été de travailler sur un certain nombre de situations de crise : crise de l'intermittence ; interrogation sur la volonté de l'Etat en matière culturelle avec la baisse du budget des deux premières années du quinquennat, même si les crédits à la création avaient été préservés ; désengagement, parfois brutal, de certaines collectivités territoriales faisant craindre la remise en cause de notre modèle de décentralisation culturelle ; crise à Radio France.

Toutes ces crises ne sont pas complètement derrière nous mais nous avons avancé, j'y reviendrai, notamment sur l'intermittence ou sur la construction d'un nouveau partenariat avec les collectivités territoriales. Nous avons obtenu un maintien du budget 2015 et une hausse, pour la création et la transmission des savoirs, du budget 2016. Nous avons obtenu une amélioration significative des crédits d'impôt en faveur du cinéma et de l'animation, ainsi que la prolongation et le renforcement du crédit d'impôt phonographique.

Dans l'ensemble de ces dossiers, je me suis attachée à avoir l'appui du Président de la République et du Premier ministre. Et je l'ai obtenu. Il n'y a pas de politique culturelle sans empathie mais il n'y a pas non plus de politique culturelle sans moyens et sans résultats.

Dans l'ensemble de ces dossiers, j'ai défendu le sérieux budgétaire car la culture ne peut être un territoire en dehors des efforts demandés à nos concitoyens. Mais, pour l'ensemble de ces dossiers, j'ai voulu à la fois donner une nouvelle dynamique et ne pas casser ce qui existe et qui est le fruit de très longues années de construction. Je prendrai un seul exemple : les orchestres de Radio France. Que n'a-t-on dit sur le sujet car en matière de culture, tout le monde a un avis sur tout. J'ai pris, et je l'assume, la décision qui s'imposait à la fois sur le plan de la politique musicale, dans laquelle les orchestres de Radio France jouent un rôle majeur, et sur le plan de la rationalisation des moyens.

Cette première année a donc été surtout consacrée à travailler sur un certain nombre de dossiers chauds – aussi chaud que l’atmosphère caniculaire d’aujourd’hui – mais également à préparer la seconde étape que je souhaite désormais ouvrir. Je souhaite être – avec vous – dans la construction d’un nouvel élan, d’une nouvelle étape de nos politiques culturelles.

Le premier grand chantier que nous avons conduit, concerne l’intermittence et, plus largement, l’emploi dans le spectacle

Lors de notre dernière rencontre, en décembre dernier, la mission du trio Gilles-Archambault-Combexelle n’avait pas encore rendu ses conclusions. Six mois plus tard, nous avons beaucoup progressé.

Vous le savez, la feuille de route du gouvernement s’articule autour de trois principes cohérents que le Premier ministre vous a présentés : reconnaissance, responsabilité et exigence. La reconnaissance par la loi de l’existence de règles spécifiques pour les professions du spectacle était nécessaire pour rétablir la confiance. C’est désormais chose faite.

Le dispositif de négociation prévu par l’article 20 du projet de loi « dialogue social et emploi » actuellement en discussion au Parlement repose sur un système équilibré qui garantit la place du régime des intermittents dans la solidarité interprofessionnelle :

- > le niveau interprofessionnel, garant de la solidarité, fixera le cadre de la négociation, notamment sur le plan financier ;
- > le niveau professionnel pourra, grâce à sa meilleure connaissance des spécificités de ces professions, définir des règles mieux adaptées et mieux acceptées par les professionnels ;
- > un comité d’expertise, dont la composition sera calquée sur celui mis en place avec succès par la mission de concertation, sera garant de l’évaluation des paramètres financiers.

Ce nouvel équilibre que nous avons voulu instaurer se fait entre des principes qui, je vous l’accorde, sont parfois contradictoires. Mais nous avons tout à gagner à organiser un système de gouvernance qui permette de les assumer et, on peut le penser, de les dépasser.

C’est la raison pour laquelle le Gouvernement est opposé à un simple système de concertation, tel que celui prévu par le Sénat. Nous allons demander à l’Assemblée nationale de rétablir le texte qu’elle a voté en première lecture. Mais nous avons également été sensibles aux débats sur la question de la représentativité : nous devons l’aborder à nouveau et préciser nos intentions dans le cadre du débat parlementaire. Mais soyons clairs, la négociation sur les règles spécifiques applicables aux intermittents est nécessairement transversale et doit impliquer les organisations représentatives de l’ensemble des professions.

Nous avons pris nos responsabilités en redéfinissant les conditions de la négociation des annexes. Il est maintenant de votre responsabilité de dégager les compromis nécessaires pour mieux adapter les règles de prise en charge aux spécificités de votre activité.

Je sais que la voie est étroite mais je vous fais confiance et je souhaite que vous puissiez dépasser les difficultés – que je ne sous-estime pas – afin d'arriver à un accord qui permette de stabiliser voire de refonder le régime de l'intermittence. Vous pouvez compter sur mon implication et sur mon soutien dans cette démarche tout en respectant l'autonomie de négociation des partenaires sociaux.

Avec François Rebsamen le 4 juin, nous avons personnellement ouvert les négociations de branche pour vous témoigner la volonté et l'engagement du gouvernement à ce que ces négociations aboutissent, afin de mieux encadrer le recours au contrat à durée déterminée d'usage, et favoriser la pérennisation des contrats et consolider une politique de structuration de l'emploi. J'en profite pour saluer la présence parmi nous de François Schechter, Inspecteur général des affaires sociales, qui remplace Hayet Zeggar pour la coordination de cet important chantier.

Reconnaissance, responsabilité, exigence, telle est notre ligne directrice.

Cette ligne directrice est fondée sur l'idée que l'on ne pourra sortir des crises à répétition de l'intermittence – 1992, 2003, 2014 – que par une approche cohérente et fondée sur la responsabilité de tous les acteurs. Car c'est à vous qu'il reviendra de créer le bon agencement et les bonnes articulations :

> agencement entre les règles d'indemnisation du chômage des intermittents et l'encadrement du recours aux CDDU ;

> articulation entre ces évolutions et la politique de l'emploi dans le secteur du spectacle.

L'objet de la prochaine conférence pour l'emploi dans les métiers du spectacle des 15 et 16 octobre est de rassembler les différents acteurs autour de cet objectif de cohérence. Ces acteurs, ce sont d'abord vous les partenaires sociaux, mais ce sont aussi les collectivités territoriales et l'Etat bien sûr. Je ne méconnais pas le rôle de l'Etat en matière de structuration du secteur, tant pour le spectacle vivant que pour l'audiovisuel ou le cinéma. C'est parce que nous défendons l'emploi culturel que j'ai souhaité que les crédits d'impôt du cinéma et de l'audiovisuel soient renforcés en fin d'année dernière, notamment pour les films de moins de 7M€ de budget, particulièrement emblématiques de la diversité de la création.

La politique culturelle doit avant tout avoir des objectifs en matière de création, d'émergence, de diffusion et d'accès de tous à la culture. Mais la qualité de l'emploi doit être placée au cœur de nos politiques car la culture, c'est plus de 3% du PIB mais ce sont aussi des emplois. En 2011, les professions culturelles représentaient 580 000 emplois directs pour une valeur ajoutée de plus de 44 milliards d'euros, en croissance continue depuis dix ans.

Nous avons confié à Jean-Paul Guillot, que je remercie, à nouveau, pour son implication dans ce dossier, la mission de préparer cette conférence pour l'emploi

dans les métiers du spectacle. Il vous a rencontrés et il nous fera prochainement des propositions pour l'organisation de cet événement.

Depuis janvier, nous avons bien travaillé ensemble et nous allons continuer. Nous avons ainsi permis de véritables avancées sur de nombreux dossiers concrets :

- > le comité d'écoute de Pôle Emploi a été mis en place ;
- > la question des intermittentes a avancé et une concertation sur la circulaire prévue par la DSS sera prochainement conduite
- > le GUSO avec un nouveau comité de pilotage et un nouveau comité de suivi qui se sont tenus en juin. Ces deux instances sont désormais co-présidées par la DGCA et la DGEFP, ce qui nous permettra, j'en suis sûre, de mieux nous mobiliser sur ce dossier important.

Depuis mon arrivée, ma priorité a été de rétablir la confiance et de nous préparer à une nouvelle étape pour nos politiques culturelles

Je l'ai fait en nous donnant les moyens de le faire avec un budget sanctuarisé en 2015 et en augmentation pour ce qui est de la création en 2016-2017.

Vous le savez, le Premier ministre a annoncé en janvier l'augmentation du budget de la culture en 2016 pour soutenir la création et la transmission des savoirs. J'ai également obtenu le dégel anticipé des crédits en faveur de la création ainsi que ceux en faveur de la transmission des savoirs, ce qui est sans précédent.

Ces moyens supplémentaires seront consacrés à ceux qui sont le plus éloignés de la culture et aux territoires où la République doit être à la hauteur de sa promesse. Ils permettront notamment de financer les mesures prises au service de la citoyenneté dans le cadre du comité interministériel du 6 mars dernier.

Pour ce qui est du budget 2016 sur lequel nous sommes en train de travailler et que je défends avec force, je peux d'ores et déjà vous dire qu'il sera, je le crois, représentatif de l'ambition affichée du gouvernement au service de la création et de la culture comme vecteur de lien social et de vivre ensemble. Je souhaite qu'il accompagne par exemple les mesures en faveur de la jeune création que j'ai dessinées hier et en soutien aux résidences d'artistes et aux compagnies ou qu'il permette par exemple un réinvestissement de l'Etat, mais dans des formes nouvelles, auprès du réseau culturel de proximité que sont les conservatoires.

Je l'ai fait en préparant le projet de Loi Liberté de création, Architecture et Patrimoine qui sera présenté en conseil des ministres le 8 juillet et qui sera la base d'un grand débat au Parlement sur nos outils au service de la création.

Cette consécration législative en faveur de la création était un des engagements de campagne de François Hollande et sera un des marqueurs culturels du quinquennat.

Au-delà des dispositions contenues dans le projet de loi, le passage au Parlement sera l'occasion d'un grand débat sur la création. Cette loi est une étape très

importante pour le secteur et son inscription dans le calendrier parlementaire est une victoire. Je réfute l'idée qu'elle manque d'ambition : elle a une ambition politique car elle porte des mesures fortes et concrètes pour les structures et les artistes. Elle consacre des principes essentiels.

Elle ne résume pas toute la politique culturelle car elle ne porte que sur les dispositions qu'il est nécessaire d'inscrire dans la loi. Je préfère une loi efficace à une loi inutilement bavarde. Elle sera enrichie d'autres dispositions au cours des débats ; je pense notamment aux dispositions sur les pratiques amateurs, qui pourront être introduites à l'issue de la concertation qui est en cours.

Cette reconnaissance principielle de la liberté de création et de programmation mais aussi de la politique de soutien à la création consacre un socle majeur de nos politiques culturelles pour l'inscrire au cœur du pacte républicain.

J'ai la conviction que ce projet de loi pourra aussi mieux protéger les structures de création et de diffusion des œuvres par des labels reconnus comme de véritables instruments de notre politique publique culturelle et reconnaîtra tout particulièrement le statut des FRAC. Par ailleurs, nous avons déjà écouté certaines de nos remarques et une saisine rectificative a été adressée au Conseil d'Etat – vous l'avez dans votre dossier – pour rétablir un article qui pose le label comme instrument de la politique culturelle pour prévoir un cadre juridique à la politique de soutien aux institutions de référence nationale. Le décret label que je souhaite finaliser en parallèle à la loi sera soumis à la concertation très prochainement ainsi que les arrêtés qui fixeront le cahier des missions et des charges de ces labels.

De nombreuses dispositions traduisent l'ambition de placer la culture et les artistes au cœur de la transition numérique, notamment dans le secteur de la musique, en améliorant le niveau de protection des droits des artistes-interprètes et en organisant transparence et régulation dans les relations entre artistes, producteurs phonographiques et plateformes de musique en ligne.

En l'absence de constat partagé en matière de monétisation et de rémunération des exploitations numériques de la musique, j'ai également confié une mission de médiation à Marc Schwartz avec le triple objectif de préserver la diversité de la création et de sa diffusion, d'assurer aux artistes une juste rémunération et de favoriser la vitalité économique de l'ensemble des acteurs.

S'agissant du cinéma, les dispositions visent à assurer la transparence et un meilleur partage des risques pour permettre un meilleur financement des œuvres, à simplifier et à clarifier le droit applicable notamment au secteur de l'exploitation. Par ailleurs, j'ai demandé en janvier au CNC et à la DGMIC d'engager un travail similaire pour améliorer la transparence dans l'audiovisuel. Ce travail de concertation est en cours, avec l'ensemble des professionnels concernés ; s'il devait nécessiter des dispositions législatives, nous agirions également en ce sens au moment du débat.

Ce projet de loi vise aussi à la promotion de la diversité culturelle et au large accès à l'offre culturelle, notamment - s'agissant des livres - pour les personnes en situation de handicap, mais aussi à la structuration de l'enseignement supérieur culture et au développement et à la pérennisation de l'emploi et de l'activité professionnelle.

Je l'ai fait en défendant avec force les artistes et la création à l'ère numérique

Avec le lancement de l'outil de référencement de l'offre de vidéo à la demande, avec l'annonce du plan de lutte contre le piratage commercial, la signature de la charte des bonnes pratiques dans la publicité, et le lancement d'un travail similaire sur les moyens de paiement en ligne, j'ai voulu mettre fin à l'opposition systématique entre internautes et créateurs, en luttant efficacement contre les sites illégaux qui s'enrichissent au détriment des créateurs et de la diversité de la création.

Dans le même temps, j'ai fait entendre la position de la France sur le droit d'auteur et l'inégalité de traitement fiscal entre le livre imprimé et le livre numérique, pour soutenir la vitalité et la diversité de la création. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de le rappeler avec force, notamment dans le cadre du colloque que j'ai organisé à Cannes autour du droit d'auteur : marché unique ne veut pas dire culture unique ! Nous devons défendre une Europe de la diversité culturelle. Il faut nous réjouir que la mobilisation des professionnels du spectacle et des pouvoirs publics ait commencé à porter ses fruits, comme en témoigne l'évolution d'un certain nombre de positions de la Commission, sur le droit d'auteur comme sur la régulation et la fiscalité du numérique. Mais nous devons rester très attentifs, et vous pouvez compter sur mon engagement sans faille pour défendre ces valeurs, celles d'une culture ouverte, diverse, à l'image de l'Europe, tout au long de la négociation que nous avons engagée avec la Commission européenne.

Je l'ai fait, enfin, en renforçant le partenariat entre l'Etat et les collectivités au service de la culture dans les territoires

Je connais les inquiétudes sur l'avenir de notre modèle de décentralisation culturelle. Cette inquiétude elle est bien sûr liée à la question des moyens et des budgets. Mais elle est plus profonde, elle touche à la question de la reconnaissance par les élus, je dirais par les nouvelles générations d'élus, de votre rôle, du rôle de l'ensemble du réseau subventionné qui fonde le service public de la culture, des artistes et des professionnels dans le vivre ensemble mais aussi dans les dynamiques positives pour les territoires, dans leur attractivité.

Le travail que nous avons à faire est donc un travail budgétaire, technique, administratif. Mais c'est surtout un travail politique, de conviction, de reconquête. J'y travaille avec les élus de la majorité : j'aurai l'occasion de m'exprimer devant eux à Avignon.

Je sais que beaucoup d'élus, toutes sensibilités politiques confondues, jouent sincèrement le jeu de la culture. Je le vois en signant des pactes culturels partout en France. Il ne faut pas être naïf ; je n'accepte pas que certains élus maquillent sous des difficultés budgétaires ce qui relève en réalité d'un pur choix politique. S'attaquer à la culture, cela doit s'assumer politiquement.

Défendre la culture, c'est donc d'abord un travail politique, un travail d'argumentation aussi. Je vous avais demandé vos propositions lors de notre dernière rencontre et je sais que vous en avez faites. Ma priorité sera d'être plus qu'hier avec vous – ici au ministère mais aussi sur le terrain – pour reconstruire, pour redonner espoir, pour montrer la force et la vitalité de notre modèle et pour dire à tous – élus et citoyens – l'importance de cet enjeu dans les politiques de proximité.

Je vous l'avais annoncé en décembre, j'ai lancé un large mouvement de contractualisation avec les villes et leurs groupements autour de valeurs communes.

Le format de ces pactes, vous le connaissez : toutes les villes et agglomérations qui s'engagent à maintenir leur budget pendant trois ans, sans diminution par rapport à l'année précédente, voient l'Etat s'engager à leurs côtés en préservant les dotations budgétaires correspondantes à leur territoire.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Six mois plus tard, ce sont 40 pactes culturels qui ont été conclus avec des villes ou des établissements publics de coopération intercommunale. Ils concernent des villes de toutes tailles (de 2 670 à 494 000 habitants) et couvrent une population totale de près de 3,5 millions d'habitants. Avec ces pactes, ce sont pas moins de 270 M€ de dépenses des collectivités qui ont été préservés.

Nous pourrions atteindre une centaine de pactes culturels signés d'ici la fin de l'année. Je souhaite poursuivre cette démarche jusqu'à la fin de l'année et les années suivantes, pour faire des pactes culturels un instrument nouveau et permanent de contractualisation avec les villes.

Ces pactes sont une réponse forte de l'Etat à la tentation de repli, de recul voire d'abandon de la culture par de nombreuses collectivités locales. Mais pour ce qui est des festivals, il nous a fallu trouver une réponse plus adaptée car les pactes n'y répondent que partiellement puisque les festivals sont avant tout initiés et financés par les collectivités.

Je comprends la très vive émotion provoquée par la situation car je sais, comme tous, que les festivals font la singularité de la vie culturelle de notre pays. Mais la médiatisation de la *cartocrise* a eu tendance à nous faire oublier que s'il y a des disparitions, il y a aussi des créations de nouvelles manifestations. De même que l'accent mis sur les festivals ne doit pas nous faire oublier l'attention nécessaire aux lieux de création et de diffusion. Nous devons raison garder. On sait que la disparition d'un festival peut avoir de multiples facteurs d'explication : décision politique locale pure et simple de ne plus financer une manifestation ou de la transformer ; difficultés de gestion propres à un festival ou positionnement stratégique incertain ; concurrence accrue sur les têtes d'affiche internationales ; accroissement des charges logistiques ; perte d'audience et de recettes propres, etc. Pour y voir plus clair, j'ai chargé Pierre Cohen d'évaluer la réalité et l'impact de cette crise.

C'est une mission importante car elle doit nous permettre de réfléchir ensemble au « modèle » des festivals et d'identifier des solutions. L'état des lieux et les propositions de la mission me seront remis à l'automne ; je les partagerai avec l'ensemble des collectivités concernées pour préparer sereinement la saison 2016 des festivals.

Pour ce qui est de l'action du ministère dans les territoires, dont je sais qu'elle vous préoccupe, ma doctrine est claire. Elle repose sur deux grands principes :

Premièrement, je souhaite que le ministère reste activement et pleinement présent dans tous les territoires, au plus près des acteurs et des collectivités, tout en renforçant son rôle stratégique de construction et d'impulsion des politiques culturelles.

J'ai fixé quatre objectifs pour l'organisation des DRAC :

> unicité : je suis formellement opposée au démembrement de l'administration culture et des compétences sur tout le territoire concerné ;

> maintien de la proximité territoriale des services : parce que je souhaite que les DRAC puissent exercer et développer leurs fonctions de conseil, d'expertise et d'ingénierie auprès des collectivités et des acteurs culturels ;

> adaptation des organisations des DRAC aux réalités des territoires pour une meilleure qualité du service public ;

> renforcement des fonctions stratégiques, pour que les DRAC puissent dialoguer avec les collectivités aux compétences élargies, notamment les régions et les métropoles, avec lesquelles il faut construire et développer des politiques culturelles territoriales convergentes et coordonnées.

Pour accompagner les changements en cours, notamment liés à la fusion des régions, j'ai souhaité confier, dès ce printemps, une mission à l'IGAC, pour anticiper et réfléchir aux évolutions possibles de nos nouveaux paysages culturels régionaux. L'état des lieux et le diagnostic que va réaliser l'IGAC sur les agences régionales, les orchestres, les opéras, et d'une manière générale sur toutes nos grandes structures culturelles en région, nous permettra de construire ensemble les réponses les plus adaptées pour poursuivre une diffusion de qualité de la culture dans tous nos territoires.

Le second principe, c'est la démarche contractuelle, à l'image des pactes culturels.

Pour moi, cette démarche dépasse la seule question budgétaire : c'est une manière de revenir aux fondamentaux de la politique culturelle française, construite sur un socle de responsabilités et d'ambitions partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales. Une spécificité réaffirmée par le projet de loi NOTRe et à laquelle nous devons la richesse du tissu culturel de notre pays.

Au-delà des villes et des agglomérations, je souhaite que la démarche de contractualisation se développe avec les autres échelons territoriaux, je pense en particulier aux régions et aux nouvelles métropoles, mais aussi aux départements. C'est une démarche que nous devons réfléchir et construire avec les associations d'élus membres du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) afin d'adapter nos outils.

Je crois en effet nécessaire de repenser plus profondément notre cadre d'action entre Etat et collectivités territoriales, en faisant de la concertation, de la coproduction et du partenariat les clefs de voûte du renouveau d'une politique culturelle territoriale et décentralisée. Parce qu'il est indispensable, pour l'ensemble de nos concitoyens, de construire ensemble et dans la durée nos politiques culturelles et artistiques. Des politiques qui soient adaptées aux enjeux de chaque territoire, qui soutiennent la création et la diffusion et qui permettent de lutter contre les inégalités d'accès à la culture.

La question de la gouvernance locale des politiques culturelles est donc un sujet en soi, que je souhaite pouvoir discuter avec les associations membres du CCTDC et avec les organisations professionnelles de la culture. Le cadre du dialogue entre tous les niveaux de collectivités doit être réfléchi. Il devra tenir compte, bien sûr, de la création des CTAP (conférences territoriales de l'action publique) par la loi MAPAM et par le projet de loi

NOTRe, qui a entamé lundi sa dernière lecture à l'Assemblée Nationale. Je souhaite pouvoir aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles sur ce sujet avant la fin de l'année.

Autre grand chantier de cette année : le soutien à la création, l'accompagnement des nouveaux créateurs et les jeunes artistes

J'ai fait du soutien à la création une des priorités de l'année : en plaçant le soutien à la création au centre des missions de la nouvelle présidence de France Télévisions ; en organisant des Assises de la Jeune création pour mieux prendre en compte les besoins,, accompagner les artistes de demain et favoriser l'émergence de nouveaux talents. J'ai présidé à la conclusion de ces Assises hier au Centre National de la Danse de Pantin en compagnie de tous ceux qui se sont mobilisés pendant trois mois, à travers la France, pour faire avancer les discussions.

J'ai présenté une feuille de route forte de la qualité des échanges et riche de 20 mesures autour des trois axes structurants :

> la formation et l'insertion, avec une meilleure lisibilité et une meilleure visibilité de l'offre des écoles supérieures de la culture, à travers leur mise en ligne sur le site admission Post bac ou la mise en place d'un partenariat de génération pour le spectacle vivant ;

> les conditions de vie et de travail des jeunes créateurs, avec le développement des résidences et l'ouverture de nos institutions patrimoniales, mais aussi la création de réseaux ou d'espaces collaboratifs à la croisée des disciplines ;

> la diversité, enfin, avec la création d'un comité ministériel et la nomination d'un haut fonctionnaire à la diversité, mais aussi la création de classes préparatoires publiques et de prépa intégrées réservées en priorité à des élèves issus des quartiers prioritaires de la ville, pour permettre l'accès de tous à nos écoles d'excellence.

J'ai rappelé l'importance de prendre en considération la multiplicité des expressions et des visages pour que la création soit à l'image de la riche diversité de notre société et non pas de ses blocages.

Je veux être la ministre d'une culture ouverte et généreuse, au plus près de nos territoires, dans laquelle chacun de nos concitoyens peut se reconnaître et trouver sa place, une culture qui nous permette de dessiner un horizon commun. C'est le sens de l'action que je mène depuis maintenant bientôt un an.

Un horizon commun, là est toute l'ambition au fond d'une politique culturelle. Il n'est pas d'action plus efficace, de budget plus directement utile, si l'on y réfléchit bien. La culture est en soi un projet de transformation sociale. Elle peut tant, et pour tant de personnes. Pourquoi la culture a-t-elle cette faculté, ce pouvoir ? Parce que la culture permet de dépasser sa condition sociale, au fond de sortir de soi. Sortir de soi pour aller vers les autres, sortir de soi pour découvrir l'autre, sortir de soi pour le comprendre, et finalement vouloir faire société.